Compte-rendu de l'audioconférence DDFIP 77 et organisations syndicales du 27/11/2020

► **Situation Covid-19 :**
Cas avéré : 0
Cas contact : 3 (les collègues ont été placés en télétravail).

► **Télétravail (TT) :**
45,3 % de TT et 54 % de présentiel.
La Direction a indiqué qu'elle continuait à équiper les agents en TT afin d'atteindre un taux de 50 % d'agents en TT. Nouvelle consigne : recommander fortement à chaque agent de télétravailler au moins 1 jour par semaine.
190 équipements Tiny ont été distribués.
Les agents prioritaires (personnes vulnérables, agents utilisant les transports en commun et agents affectés sur des missions télétravaillables) sont tous en TT.
Au total, 500 équipements ont été déployés. La Direction se rapprochera des agents équipés mais qui ne sont pas en TT (possibilité de vérifier cette situation). Une centaine d'agents sont concernés.
130 ordinateurs portables sont attendus. La Direction, avec les chefs de service, déterminera les services qui ne sont pas encore équipés pour mettre les agents en TT. Les chefs de service devront favoriser le TT.

- Protocole Télétravail en situation exceptionnelle mis en place à la DDFIP 77

L'autorisation de TT sera formalisée par la mise en place d'un protocole.
La Direction a indiqué qu'un protocole est déjà mis en place mais qu'il sera ajusté auprès des services pour améliorer le taux au moins jusqu'au 15/12.

Le Protocole Télétravail rappelle le principe des 5 jours par semaine, pour des missions télétravaillables mais sous réserve des nécessités de service (comme les contraintes induites par l'accueil et la réception téléphonique) et du maintien du collectif de travail.

Tous les agents recevront un courriel qui selon la Direction, sera une garantie et une reconnaissance du mode TT.
Un critère sera examiné, celui de l'autonomie de l'agent.
Une quotité de travail sera accordée qui correspondra à la présence de l'agent, définie avec le chef de service. Un créneau horaire sera fixé (matin ou après-midi) pour être joignable au téléphone.
L'agent qui n'obtiendrait pas satisfaction à sa demande, par exemple concernant la quotité de temps en TT, aura la possibilité d'exercer un recours auprès du chef de service, puis auprès de l'autorité hiérarchique. Un examen en CAPL sera envisagé.

Mise à disposition d'un téléphone : le principe du droit à la déconnexion sera rappelé ainsi que le floutage du numéro de téléphone.
Si besoin, la Direction se dotera de smartphones. A défaut de téléphone, et si les conditions techniques le permettent, il sera procédé au transfert d'appel vers la ligne téléphonique ou la box internet de l'agent,

La Direction proscrit l'emport des documents chez soi et l'envoi de messages professionnels le week-end ou lors du jour de temps partiel.
La CGT a fait remarquer que le modèle de protocole national prévoit l'emport de documents.
Pour la Direction, aucun risque ne doit être pris. Un aménagement d'emport de documents sera envisagé si nécessaire.

Déménagements suite au NRP :
Le calendrier est engagé, dès qu'il sera finalisé, il sera communiqué aux organisations syndicales.
Pas de gros travaux à réaliser, seule la mise en place de cloisons est nécessaire.

Le déménagement des brigades sur le site de Meaux, du 4 ème étage au rez-de-chaussée est terminé.
Sur le site de Coulommiers, il aura lieu le 8 ou 9 décembre, sans rupture de la connexion dans les services.

Selon la Direction, avec des services désertés en raison du TT, les équipes seront tranquilles pour faire les travaux !

►**Questions et informations diverses :**

- Accueil du public :
L'accueil physique est différent cette année à la même période.
Pour le SIP et le SPL : 1 cinquantaine par jour (au lieu d'une centaine sur les gros sites l'an dernier).
A Melun : 250 personnes cette semaine (sur 3 jours : lundi, mardi et jeudi)
A Meaux : 90 personnes pour le SIP, 22 pour l'enregistrement, 200 pour le SPL (70 la semaine dernière). La semaine précédente, 300 personnes ont été reçues.

La CGT a demandé des statistiques pour l'accueil sur rendez-vous.
La Direction a répondu qu'aucune statistique n'a été effectuée pour l'accueil sur rendez-vous.

Elle a précisé que l'accueil est maintenu avec les mêmes horaires, pour le moment. De nouvelles modalités seront définies dans une prochaine circulaire sur l'accueil.

- Appel d'offre pour intégrer les EFS « espaces France service » : 10 collègues ont déposé leur candidature. La Direction n'en retiendra cependant que 9.

-Compte épargne temps CET :
Le plafond est relevé à 20 jours.
L'information sera donnée aux agents pour la nouvelle campagne qui se tiendra à partir du 11/01/2021 jusqu'au 31/01/2021.

- Audit « conditions sanitaires » :
L'assistante de prévention, MME Roux et M Bourgoin, de la Division Budget Logistique Immobilier effectueront un audit sur 4 sites la 1ère quinzaine de décembre : Fontainebleau, Paierie départementale, trésorerie du Bassée-Montois, Coulommiers.
L'objectif de cet audit est de vérifier le respect des consignes sanitaires suite à la Covid-19 (affichage, flux d'usagers, aménagement des locaux, distances de sécurité, jauge dans les espaces repas ou détente, nettoyage, port du masque etc...).

- **Comité technique local :** (CTL suppressions d'emplois) est prévu le jeudi 7 janvier 2021.